

Etats financiers annuels de SICAV**AMEN PREMIERE SICAV**

AMEN PREMIERE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 mars 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN*(Unité : en DT)*

	Note	31/12/2011	31/12/2010
<u>ACTIF</u>			
<u>AC</u> <u>1</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>	3.1	<u>191 695 208</u>	<u>173 016 388</u>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		13 797 768	14 302 103
b- Obligations et valeurs assimilées		177 897 440	158 714 285
c- Autres valeurs			
<u>AC</u> <u>2</u>			
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>84 841 497</u>	<u>90 337 249</u>
a- Placements monétaires	3.2	32 472 531	42 370 252
b- Disponibilités	3.3	52 368 966	47 966 997
<u>AC</u> <u>4</u>			
<u>Autres actifs</u>		<u>6 708</u>	<u>6 036¹</u>
TOTAL ACTIF		276 543 413	263 359 673
<u>PASSIF</u>			
<u>PA</u> <u>1</u>			
<u>Opérateurs créditeurs</u>		<u>287 807</u>	<u>152 056</u>
a- Opérateurs créditeurs		287 807	152 056
<u>PA</u> <u>2</u>			
<u>Autres créditeurs divers</u>		<u>89 709</u>	<u>44 422¹</u>
a- Autres créditeurs divers		89 709	44 422
TOTAL PASSIF		377 516	196 478¹
<u>CP</u> <u>1</u>			
<u>Capital</u>	3.4	<u>266 464 825</u>	<u>253 704 505</u>
<u>CP</u> <u>2</u>			
<u>Sommes distribuables</u>	3.5	<u>9 701 072</u>	<u>9 458 690</u>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		<1 039>	1 745
b- Sommes distribuables de l'exercice		9 702 111	9 456 945
ACTIF NET		276 165 897	263 163 195
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		276 543 413	263 359 673

Etat de résultat

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>8 808 733</u>	<u>8 440 356</u>
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>3 433 362</u>	<u>3 888 328</u>
Total des revenus des placements		<u>12 242 095</u>	<u>12 328 684</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	3.6	<u><2 083 228></u>	<u><2 067 883></u>
Revenu net des placements		<u>10 158 867</u>	<u>10 260 801</u>
<u>CH 2 Autres charges</u>	3.7	<u><309 796></u>	<u><306 405></u>
Résultat d'exploitation		<u>9 849 071</u>	<u>9 954 396</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u><146 960></u>	<u><497 451></u>
Sommes distribuables de la période		<u>9 702 111</u>	<u>9 456 945</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>146 960</u>	<u>497 451</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u><12 465></u>	<u>70 880</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>56 002</u>	<u>52</u>
<u>Frais de négociation</u>		<u><2 931></u>	<u>0</u>
Résultat net de la période		<u>9 889 677</u>	<u>10 025 328</u>

Etat de variation de l'actif net**(Unité : en DT)**

	Notes	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010
AN 1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>9 889 677</u>	<u>10 025 328</u>
a-	<u>Résultat d'exploitation</u>	<u>9 849 071</u>	<u>9 954 396</u>
b-	<u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u><12 465></u>	<u>70 880</u>
c-	<u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>56 002</u>	<u>52</u>
d-	<u>Frais de négociation</u>	<u><2 931></u>	<u>0</u>
AN 2	<u>Distributions de dividendes</u>	<u><10 398 345></u>	<u><9 757 709></u>
AN 3	<u>Transactions sur le capital</u>	<u>13 511 369</u>	<u><3 625 376></u>
a-	<u>Souscriptions</u>	<u>305 111 500</u>	<u>444 466 400</u>
	<u>Capital</u>	<u>297 371 456</u>	<u>433 569 698</u>
	<u>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice</u>	<u><173 745></u>	<u><237 913></u>
	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>7 913 789</u>	<u>11 134 615</u>
	<u>Droit d'entrée</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
b-	<u>Rachats</u>	<u><291 600 131></u>	<u><448 091 776></u>
	<u>Capital</u>	<u><284 657 729></u>	<u><436 385 016></u>
	<u>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice</u>	<u>179 731</u>	<u>220 930</u>
	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u><7 122 133></u>	<u><11 927 690></u>
	<u>Droit de sortie</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
	<u>Variation de l'actif net</u>	<u>13 002 701</u>	<u><3 357 757></u>
AN 4	<u>Actif net</u>		
a-	<u>En début de période</u>	<u>263 163 196</u>	<u>266 520 953</u>
b-	<u>En fin de période</u>	<u>276 165 897</u>	<u>263 163 196</u>
AN 5	<u>Nombre d'actions</u>		
a-	<u>En début de période</u>	<u>2 517 209</u>	<u>2 545 148</u>
b-	<u>En fin de période</u>	<u>2 643 351</u>	<u>2 517 209</u>
	<u>Valeur liquidative</u>	<u>104,475</u>	<u>104,546</u>
	<u>AN 6 -Taux de rendement</u>	<u>3,53%</u>	<u>3,61%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2011

1- Référentiel D'élaboration Des Etats Financiers

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31-12-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes Comptables Appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2011 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur cout d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2011 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	(1)	13 797 768
Obligations	(2)	76 781 744
Bons de trésor assimilable	(3)	101 115 696
Total		191 695 208

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
Action SICAV (AMEN TRESOR SICAV)	126 100	13 019 578	13 282 365	4,81%
FCP CAP GAR	400	400 000	515 402	0,19%
TOTAL	126 500	13 419 578	13 797 768	5,00%

(2) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
AB 2001	160 500	1 605 000	1 654 049	0,60%
AB 2006	10 000	600 000	623 816	0,23%
AB 2008 TA	25 000	2 000 000	2 063 940	0,75%
AB 2008 TAA	40 000	3 200 012	3 302 316	1,20%
AB 2008 TB	15 000	1 275 000	1 318 896	0,48%
AB 2009 CA	18 000	1 560 000	1 577 280	0,57%
AB 2009 CB	13 000	1 126 667	1 138 949	0,41%
AB 2010	80 000	7 466 667	7 576 811	2,74%
AB 2011-1	20 000	2 000 000	2 025 872	0,73%
AB 2011-1VAR	20 000	2 000 000	2 020 144	0,73%
AIL 2007	5 000	100 000	100 224	0,04%
AIL 2009-1	5 000	300 000	313 336	0,11%
AIL 2010-1	10 000	800 000	824 600	0,30%
AIL 2011-1	15 000	1 500 000	1 546 752	0,56%
ATB 2007/1	20 000	1 600 000	1 646 416	0,60%
ATB 2009 TA2	30 000	3 000 000	3 083 100	1,12%
ATB 2009 TB1	5 000	500 000	514 080	0,19%
ATL 2006-1	30 000	1 200 000	1 234 104	0,45%
ATL 2007/1	10 000	200 000	203 496	0,07%
ATL 2008/1	4 800	192 000	197 891	0,07%
ATL 2009	10 000	600 000	617 384	0,22%
ATL 2009/2	20 000	2 000 000	2 022 496	0,73%
ATL 2010-1	40 000	3 200 000	3 253 248	1,18%
ATTIJ 2010	20 000	2 000 000	2 078 128	0,75%
BATAM2001	20 000	2 000 000	0	0,00%
BH 2007	20 000	1 200 000	1 203 712	0,44%
BH 2009	40 000	4 000 000	4 000 448	1,45%
BNA 2009	10 000	866 667	894 187	0,32%
BTE 2009	15 000	1 200 000	1 214 868	0,44%
BTE 2010 AP	7 000	630 000	637 610	0,23%
BTK 2009 B	30 000	2 700 000	2 793 672	1,01%
CIL 2005/1	10 000	200 000	202 416	0,07%
CIL 2007/1	15 000	600 000	630 348	0,23%
CIL 2007/2	15 000	600 000	626 760	0,23%
CIL 2009/1	10 000	600 000	614 898	0,22%
CIL 2009/2	30 000	1 800 000	1 822 848	0,66%
CIL 2009/3	10 000	800 000	831 024	0,30%
CIL 2010/2	5 000	400 000	402 772	0,15%
CIL 2010/2/2	600	48 000	48 333	0,02%
CIL 2011/1	10 000	1 000 000	1 035 584	0,38%
HL 2010/1 1	10 000	800 000	818 088	0,30%
MP 05 T/A	6 000	240 000	246 547	0,09%
MX 2010 TE	10 000	1 000 000	1 029 512	0,37%
PANOBOIS2007	4 000	320 000	332 093	0,12%
SIHM 2008TA	8 000	640 000	649 939	0,24%
SIHM 2008TB	2 000	160 000	162 485	0,06%
STM 2007 TC	2 000	120 000	121 739	0,04%
STM 2007 TD	8 000	480 000	486 957	0,18%
STM 2007 TE	3 000	180 000	182 609	0,07%

TLG 07-1	5 000	100 000	100 072	0,04%
TLG 2007-1	10 000	200 000	200 144	0,07%
TLG 2007-2	15 000	600 000	628 896	0,23%
TLG 2008-1	10 000	400 000	410 512	0,15%
TLG 2008-2	5 000	200 000	200 996	0,07%
TLG 2008/3	4 700	282 000	295 619	0,11%
TLG 2009-1	10 000	600 000	626 000	0,23%
TLG 2011-1	10 000	1 000 000	1 025 768	0,37%
TLG 2011-2	10 000	1 000 000	1 008 320	0,37%
UIB 2009-1 C	60 000	5 400 000	5 516 016	2,00%
UIB 2011-1 B	15 000	1 500 000	1 526 436	0,55%
UIB 2011-1BB	5 000	500 000	508 812	0,18%
UIB 2011-2	10 000	1 000 000	1 002 064	0,36%
UNICTOR 2008	10 000	400 000	416 648	0,15%
UNIFAC 2010	10 000	1 000 000	1 039 904	0,38%
UTL 2004	7 000	140 000	145 914	0,05%
UTL 2005/1	10 000	200 000	202 848	0,07%
TOTAL		77 132 012	76 781 744	27,80%

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

Par ailleurs, l'échéance du 15-12-2005 n'a été honorée ni en capital ni en intérêt. A cet égard, le CMF a recommandé aux gestionnaires de traiter ce problème avec la vigilance professionnelle requise et de se conformer aux exigences de la réalité économique pour la valorisation des emprunts BATAM.

Faute d'accord de la place, il a été constaté une décote de l'encours global de 100 % en plus de l'arrêt de la constatation des intérêts.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

➤ **Acquisitions**

1- OBLIGATIONS

	Nbre	Cout d'acquisition/obligation	Coût total
ATTIJ 2010	20 000	100	2 000 000
UNIFAC 2010	10 000	100	1 000 000
CIL 2011/1	10 000	100	1 000 000
ATL 2010-1	20 000	100	2 000 000
BH 2009	20 000	100	2 000 000
UIB 2009-1 C	50 000	95	4 750 000
AIL 2011-1	15 000	100	1 500 000
TLG 2011-1	10 000	100	1 000 000
AB 2008 TAA	39 997	86,667	3 466 420
AB 2008 TAA	3	86,490	259,47
CIL 2010/2/2	600	100	60 000
CIL 2009/2	15 000	80	1 200 000
ATL 2009/2	10 000	100	1 000 000
UIB 2011-1 B	15 000	100	1 500 000
UIB 2011-1BB	5 000	100	500 000
AB 2011-1	20 000	100	2 000 000
TLG 2011-2	10 000	100	1 000 000
AB 2011-1VAR	20 000	100	2 000 000
UIB 2011-2	10 000	100	1 000 000
CIL 2009/1	10 000	60	600 000
ATB 2009 TA2	15 000	100	1 500 000

2- OPCVM

	Nbre	Cout d'acquisition/action	Coût total
AT	4 797	102,231	490 402,107
AT	20 067	104,649	2 099 991,483

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
BTA090215	7 100	7 389 379	7 744 495	2,80%
BTA090215BIS	9 700	10 130 680	10 615 839	3,84%
BTA09052022	5 000	5 010 000	5 188 721	1,88%
BTA090714825	7 300	8 066 500	8 298 185	3,00%
BTA110319	4 800	4 968 000	5 138 806	1,86%
BTA110319A	3 800	3 907 275	4 042 497	1,46%
BTA110319B	4 000	4 062 200	4 204 539	1,52%
BTA11072017	7 000	7 000 000	7 179 705	2,60%
BTA111013	200	197 920	200 107	0,07%
BTA140414	36 913	38 610 998	40 196 441	14,56%
BTA150312	8 000	8 000 000	8 306 361	3,01%
TOTAL	93 813	97 342 952	101 115 696	36,61%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2011 au 31/12/2011	Du 01/01/2010 au 31/12/2010
Revenus des obligations	3 084 558	2 544 284
Dividendes	490 404	503 461
Revenus des BTA	5 233 771	5 392 611
TOTAL	8 808 733	8 440 356

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à 32 472 531 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteurs	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
BT	07/12/2011	UNIFACTORING	2 000 000	06/03/2012	19 363	1 980 637	1 985 968	0,72%
BT	15/06/2011	TLG	3 000 000	09/06/2012	122 960	2 877 040	2 943 750	1,07%
CD	30/12/2011	AMEN BANK	2 500 000	09/01/2012	501 693	2 498 307	2 498 646	0,90%
CD	18/12/2010	BT	25 000 000	18/12/2012	0	25 000 000	25 044 167	9,07%
TOTAL			32 500 000		644 016	32 355 984	32 472 531	11,76%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2011 au 31/12/2011	Du 01/01/2010 au 31/12/2010
Placement en compte courant à terme	1 767 810	1 785 124
Billets de trésorerie	253 795	334 907
Certificat de dépôt	1 156 258	1 572 797
Compte Rémunéré	255 500	195 500
TOTAL	3 433 363	3 888 328

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 52 368 966 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	40 000 000	40 692 504	14,73%
Avoirs en banque		11 676 462	4,23%
TOTAL	40 000 000	52 368 966	18,96%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	04/06/2012	15 334 623	4,86%
PLACT	AMEN BANK	14/11/2013	10 040 079	3,82%
PLACT	AMEN BANK	17/02/2013	8 292 734	5,25%
PLACT	AMEN BANK	30/11/2012	7 025 068	5,12%
TOTAL			40 692 504	

3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2010	253 704 505
Souscriptions	297 371 457
Rachats	-284 657 729
Plus ou moins value report sur emprunts de société	2 000 000
Plus ou moins value réalisé sur emprunts de société	100
Plus ou moins value reportée sur act,cote permanente	0
Plus ou moins value reportée sur titres OPCVM	-390 655
Plus ou moins value réalisée sur titres OPCVM	55 902
frais de négociation	-2 931
VDE sur emp,société	-2 000 000
VDE sur titres OPCVM	378 190
Réglu sommes non distribuables (souscriptions)	-173 745
Réglu sommes non distribuables (rachats)	179 731
Variation de la part Capital	12 760 320
Capital au 31/12/2011	266 464 825

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011 s'élève à 13 002 701 dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 31/12/2011 est de 2 643 351 contre 2 517 209 au 31/12/2010.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-10	2 224
Nombre d'actionnaires entrants	263
Nombre d'actionnaires sortants	-333
Nombre d'actionnaires au 31-12-2011	2 154

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2011 s'élèvent à 9 701 072 DT contre 9 458 690 DT au 31/12/2010 et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos	Exercice clos
	le 31-12-2011	le 31-12-10
Sommes distribuables exercices antérieurs		
	-1 039	1 745
Résultat d'exploitation	9 849 071	9 954 396
Régularisation du résultat d'exploitation	-146 960	-497 451
Total :	9 701 072	9 458 690

3.6- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN PREMIERE, AMEN BANK et AMEN INVEST.

3.7- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

3.8- Reclassement

Les produits sur comptes créditeurs en attente de règlement ont été reclassés au niveau de la rubrique AC4 et diminués de la rubrique PA2. Pour des besoins de comparabilité, ces mêmes reclassements ont été opérés sur les chiffres publiés au titre de l'exercice 2010.

4- Données par action et ratios pertinents

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Revenus du portefeuille-titres	3,332	3,353	3,4	3,648
Revenus des placements monétaires	1,299	1,545	1,54	1,633
Total des revenus de placements	4,631	4,898	4,94	5,281
Charges de gestion des placements	-0,788	-0,821	-0,798	-0,762
Revenus Nets des placements	3,843	4,076	4,142	4,519
Autres charges	-0,117	-0,122	-0,12	-0,125
RESULTAT D'EXPLOITATION	3,726	3,955	4,023	4,394
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,056	-0,198	-0,072	-0,166
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	3,67	3,757	3,95	4,228
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,056	0,198	0,072	0,166
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,005	0,028	0,013	0,013
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,021	0	0,019	0,002
Frais de négociation	-0,001	0	-0,003	-0,002
Résultat non distribuable	0,015	0,028	0,029	0,012
RESULTAT NET DE LA PERIODE	3,741	3,983	4,052	4,406
Distribution de dividendes	3,67	3,758	4,228	4,074
valeur liquidative	104,475	104,546	104,717	104,97

Ratios de gestion des placements

Charges/actif net moyen	-0,75%	-0,75%	-0,75%	-0,71%
Autres charges/actif net moyen	-0,11%	-0,11%	-0,11%	-0,12%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	3,49%	3,44%	3,83%	3,92%
Nombre d'actions	2 643 351	2 517 209	2 545 148	2 425 246
Actif net moyen	277 673 709	275 151 966	268 897 721	261 504 807

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « AMEN PREMIERE SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 276 543 413 Dinars Tunisien et un bénéfice net de la période de 9 889 677 Dinars Tunisien.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'AMEN INVEST gestionnaire d'AMEN PREMIERE SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'« AMEN PREMIERE SICAV » au 31 décembre 2011, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'AMEN PREMIERE SICAV a conclu avec AMEN BANK une convention de dépôt, aux termes de laquelle AMEN PREMIERE SICAV confie à AMEN BANK l'ensemble des tâches relatives à son dépôt. En contrepartie des services de dépositaire, AMEN BANK perçoit mensuellement :

- Une commission de dépositaire calculée quotidiennement en appliquant des pourcentages en fonction du volume de l'actif d'AMEN PREMIERE SICAV ;
- Une commission de distribution calculée quotidiennement au taux de 0,59% de l'actif d'AMEN PREMIERE SICAV.

Au titre de l'exercice 2011, les commissions perçues Toutes Taxes Comprises par AMEN BANK sont de 1 669 142 dinars Tunisien.

- L'AMEN PREMIERE SICAV a conclu avec AMEN INVEST une convention de gestion aux termes de laquelle L'AMEN PREMIERE confie à AMEN INVEST la gestion administrative et comptable. En contrepartie des prestations effectuées, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle égale à 0,25% de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars Tunisien.

Au titre de l'exercice 2011, la rémunération perçue toutes taxes comprises par AMENINVEST est de 414 086 Dinars Tunisien.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 7 400 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

**Le commissaire aux comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**